

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 AVRIL 2019

Présents : *Mmes COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique, Mme CHRISOSTOME Marie-Elisabeth. M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Frédéric, GUILLAUME Florian, SALICIS Benjamin, SALICIS Jean-Marie*

Absente : *Mme ROUX Jeanne*

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Le conseil désigne *M. SALICIS Jean-Marie* comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 10 Janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : délibération autorisant à signer le bail pour reloger M. Mestas.

### **I. VENTE DE LA « CABANE »**

Le conseil municipal, dans un large consensus, reste engagé sur sa politique affirmé de maintien et d'installation d'agriculteurs sur la commune de Saint Martin Les Eaux, commune pastorale depuis toujours. Le projet de vente de la maison « La Cabane », sa bergerie et quelques hectares autour des bâtiments lui confère un statut d'unité agricole compacte, cohérente et économiquement viable. Le conseil municipal dans sa volonté unanime d'engagement pour l'installation d'agriculteur rencontre cependant des difficultés à établir le prix de vente de la maison variant de 110 000 € à 150 000 € suivant les expertises des agences immobilières et des domaines. La complexité du projet est aussi lié au fait que la commune est propriétaire de la maison et que la Communauté de communes (CCHPPB) est propriétaire de la bergerie, et que les domaines, en rendant leurs évaluations respectivement de la maison et de la bergerie, ont suscité auprès du conseil des avis partagés entre une évaluation estimée plutôt basse pour la maison et plutôt haute pour la bergerie.

Le Maire ouvre le débat et propose deux alternatives :

- Vente de la maison 150 000 € + 1000 € l'hectare des terres + 10 000 € l'annexe de la « cabane » + vente de la bergerie 80 000 €
- Vente de la bergerie 80 000 € et location des terres et de la maison au cas où l'opération s'avèrerait trop lourde financièrement pour la réussite du projet d'installation, gardant ainsi l'esprit d'unité agricole.

Un tour de table est demandé par le Maire sur l'avis de chacun :

- Mme Crouhy est favorable à une baisse du prix de vente de l'ordre de 20 000 € sur la maison.
- Mme Maurin est aussi favorable à une baisse du prix de vente sur la maison.
- Mr Salicis Jean-Marie opérait pour un prix de 150 000 € pour la maison au regard des sommes de rénovation engagées par la mairie ; largement supérieures au prix de vente de la maison et de son potentiel (agrandissement, lieu, offre du marché...)
- Mme Chrisostome défend l'idée de rester sur le prix de vente plus bas à 110 000 €.
- Mr Salicis Benjamin constate que depuis quelques mois le conseil rencontre cette difficulté à jauger le montant du prix de la maison et qu'une aide technique et professionnelle comme la SAFER ferait libre arbitre.
- Mme Coscat et Mr Gomez sont favorables au prix de 150 000 €.
- Mr Guillaume est favorable à la vente mais garde un avis neutre sur la question car il était impliqué dans l'usage des locaux.

Ne pouvant prendre de délibérations juridiquement conformes ce soir, le Maire propose de retravailler les différentes pistes discutées pour prendre une décision lors du prochain conseil début mai.

## II. DELIBERATIONS :

### 1. Vote du Compte Administratif-2018 (Budget général)

Monsieur le Maire présente le CA 2018 et l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 se décomposant de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2018	197 267.91 €
Résultat au 31/12/17 à reporter	628 552.76 €
Résultat d'exploitation à affecter	664 279.58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement pour 2018	- 46 088.42 €
Solde d'exécution cumulé à reporter	70 714.91 €
Résultat d'investissement au 31/12/2018	24 626.49 €
Soldes des Restes à Réaliser de la section d'investissement au 31/12/2018	- 331 734.30 €
Résultat investissement corrigé RAR Au 31/12/ 2018	- 307 107.81 €
<b>Affectation du résultat</b>	
✓ 1- en réserve au c/1068 en investissement	+ 307 107.81 €
✓ 2- report en fonctionnement au c/002	357 171.77 €

M. le Maire sort et donne la présidence du vote à Mme MAURIN Monique, doyenne d'âge.

**Le Conseil municipal approuve le CA 2018 et valide l'affectation du résultat à l'unanimité.**

### 2. Approbation du compte administratif 2018 (Budget EAU et Assainissement).

Monsieur le Maire présente le CA 2018 et l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 se décomposant de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2018	3 027.63 €
Résultat au 31/12/17 à reporter	- 13 795.37 €
Résultat d'exploitation à affecter	- 10 767.74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement pour 2018	25 769.61€
Solde d'exécution cumulé à reporter	220 226.82 €
Résultat d'investissement au 31/12/2018	245 996.43 €
Soldes des Restes à Réaliser de la section d'investissement au 31/12/2018	- 35 250.77 €
Résultat d'investissement corrigé RAR au 31.12.2018	210 745.66 €
<b>Affectation du résultat</b>	
✓ 1- en réserve au c/1068 en investissement	/
✓ 2- report en fonctionnement au c/002	- 10 767.74 €

M. le Maire sort et donne la présidence du vote à Mme MAURIN Monique, doyenne d'âge.

**Le Conseil municipal approuve le CA 2018 et valide l'affectation du résultat à l'unanimité.**

### **3. Vote du compte de gestion 2018 (Budget Général)**

Le conseil municipal vote les comptes de gestion du Trésorier, à l'unanimité.

### **4. Vote du compte de gestion 2018 (Budget Eau et Assainissement)**

Le conseil municipal vote les comptes de gestion du Trésorier, à l'unanimité.

### **5. Conventonnement du logement n°2 de la maison Lestienne**

Dans le cadre de la restauration de la maison Lestienne séparée en deux logements, il convient de prendre une délibération pour autoriser le maire à demander le conventonnement du logement n° 2 (à l'étage); celui de dessous restant conventonné lui aussi.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **6. Subventions aux associations**

Le Maire présente les différentes demandes des associations communales, humanitaires et autres. Pour unifier les demandes des associations humanitaires, le Maire propose le même montant à chacune soit 400 €. Le Maire propose donc :

⇒ Sté de Chasse de St-Martin-Les-Eaux	=	650€
⇒ Sapeurs-Pompiers de Manosque	=	400€
⇒ Association Largo	=	150€
⇒ Syndicat d'Initiative de Banon	=	200€
⇒ Fondation du patrimoine	=	100 €
⇒ AS Dauphin football	=	100 €
⇒ La ligue contre le Cancer	=	400 €
⇒ Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 04	=	400 €
⇒ Secours populaire	=	400 €
⇒ Restos du Cœur	=	400 €
⇒ La poire en deux	=	400 €
Soit un total général de subventions de	=	<b>3 600 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **7. Association « Maintenance de Notre Dame d'Hubages »**

Une attention particulière est attachée à la demande de l'association de « Maintenance de Notre Dame d'Hubages » pour la restauration de sa toiture. Après avoir débattu, le conseil municipal opte pour attribuer un don exceptionnel pour l'année 2019 pour la rénovation toiture:

⇒ Notre Dame d'Hubages	=	1000 €
------------------------	---	--------

#### **Adoptée par :**

5 voix pour 1000 € (Chrisostome Marie-Elisabeth, Crouhy Michèle, Maurin Monique, Salicis JM, Salicis Benjamin)

2 voix contre vote à 500 € (Guillaume Florian, Gomez Frédéric)

1 voix contre (Coscat Christiane)

1 voix ne participe au vote (M. Delrieu Stéphane)

**8. Bail entre la commune et Mme Coscat.**

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à signer le bail entre la commune et Mme Coscat Christiane pour reloger Mr Mestas Bruno le temps des travaux de rénovation de la maison Lestienne ; cela étant la solution la plus simple.

Mme Coscat ne participe pas au vote.

Le reste du conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heure 30.

Le secrétaire de séance,  
M.SALICIS Jean-Marie

